

Questions orales

[Français]

L'UNITÉ NATIONALE**LE RAPPORT D'UN JOURNALISTE SUR UNE DÉCLARATION DU MINISTRE**

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Il s'agit d'un petit problème de mathématiques. Le ministre va éclairer la Chambre. Hier le ministre a répondu aux questions posées par mon chef et le député de Kingston et les Îles. Je crois avoir vu l'article publié dans le *Reader's Digest*, lequel mentionnait les quatre cinquièmes du programme du Parti Québécois et un autre cinquième, ce qui, à mon avis, équivalait à 100 p. 100. Le ministre a répondu à cela qu'il n'est pas question de négocier la souveraineté. Alors je lui demanderais, aujourd'hui—car il a sûrement eu le temps de lire cet article—s'il peut dire à la Chambre si le journaliste a rapporté fidèlement sa déclaration, et dans le cas contraire, je le laisse me répondre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur le président, la réponse est non, et j'ai donné avis à la Chambre que je poserais la question de privilège à 3 heures à ce sujet.

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Lorsque le ministre répond que la réponse est non, est-ce que cela veut bien dire que le journaliste a mal rapporté les déclarations qu'il a faites?

M. Lalonde: Monsieur le président, j'en ferai la preuve à 3 heures.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉVISION GÉNÉRALE—LES CRITIQUES DU CTC À L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT**

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. En répondant à l'un de mes collègues plus tôt aujourd'hui au sujet du rapport de la commission patronale-syndicale de révision générale, il a dit que le gouvernement y avait donné une réponse sérieuse et réfléchie et il a ensuite abordé la question du processus de consultation.

Étant donné que le CTC a déclaré aujourd'hui que le gouvernement fédéral n'avait jamais donné au comité de révision l'occasion d'engager un dialogue véritable sur son rapport et les longues discussions qui ont servi de base à la rédaction des recommandations, le vice-premier ministre affirme-t-il que le gouvernement a fourni une réponse sérieuse et réfléchie par l'entremise du processus de consultation ou que la déclaration du CTC est fautive?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je pense que l'on pourrait s'obstiner longtemps sur ce qu'est une étude détaillée ou d'un dialogue véritable, mais le député devrait se rappeler

[M. Lapointe.]

en quoi consiste ce processus. Tout a commencé avec 23 études sectorielles entreprises à l'instigation du premier ministre fédéral et des premiers ministres provinciaux. Ces études sectorielles ont ensuite été soumises au comité de révision qui a fait des recommandations à leur sujet. Ces recommandations ont ensuite été présentées au gouvernement et, à ce moment-là, le gouvernement a préparé une réponse.

Si le député lit le rapport, il verra que c'est une réponse documentée à ces sérieuses recommandations. Ce n'est qu'une étape du dialogue. Le député aurait dû remarquer le titre du document: «Vers une croissance industrielle—Poursuite du dialogue». Le dialogue n'est pas interrompu et nous espérons que tous ceux qui ont participé au comité de révision poursuivront le dialogue en faisant connaître leur réaction à la teneur de ce document.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le vice-premier ministre affirme que ce n'est qu'une étape dans le dialogue. Depuis des années, on entend le gouvernement parler d'étapes dans le dialogue avec le monde du travail avec pour résultat les représentants syndicaux se sont retirés du Conseil économique du Canada et du Conseil canadien des relations de travail et maintenant, un communiqué de presse nous apprend que le Congrès du travail est forcé de reconsidérer sa participation à d'autres exercices de ce genre.

Le vice-premier ministre est-il disposé à accorder maintenant une audience aux représentants des syndicats et des entreprises pour revenir sur ce qui n'est qu'une réponse incomplète et irréfléchie au comité de révision compte tenu des déclarations que nous avons entendues aujourd'hui.

● (1500)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je suis d'un avis diamétralement opposé à celui du député au sujet de ce rapport. Il s'agit de tout sauf d'un document creux et superficiel. Si c'était l'impression qu'avait eue le Congrès du travail du Canada, il n'aurait certainement pas réagi de manière aussi virulente et aussi violemment politique en le qualifiant de document pré-électoral. On ne dit pas en effet qu'un document est vide de sens et superficiel, sauf s'il contient quelque chose de très intéressant.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**L'EXTENSION DE LA FRANCHISE POSTALE À TOUS LES MILITAIRES EN POSTE À L'ÉTRANGER**

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Étant donné que certains militaires en poste à l'étranger bénéficient de la franchise postale, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il s'est entretenu avec le ministre des Postes pour voir s'il était possible d'étendre ce privilège à tous le personnel militaire en poste à l'étranger?